



**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE**

PROVENCE

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2016
ENTRE
LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
ET
LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION PACA**

Entre les soussignés :

La Métropole Aix Marseille Provence, ci-après dénommée « La Métropole AMP »
Domiciliée 58 Boulevard Charles Livon, 13 007 Marseille

Représentée par

D'une part,

Et

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence Alpes Côtes d'Azur, ci-après dénommée
« CMAR PACA »,
Etablissement public consulaire
Domiciliée 5 bd Pèbre, 13295 Marseille cedex 8

Représentée par son Président, **Monsieur André BENDANO**

D'autre part,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention cadre signée le 5 décembre 2015,

Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n°
2016,

du 28 avril 2016 approuvant la convention d'objectifs

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION ANNUELLE

La convention annuelle d'objectifs est une déclinaison de la convention cadre établit pour une durée de 5 ans (2016-2020) qui fixe les 2 axes de travail suivants :

- 1- Connaissance partagée du territoire et collaborations en matière d'études, de pilotage et de mise en œuvre de projets de développement local et d'aménagement du territoire
- 2- Actions d'accompagnement des entreprises artisanales, d'animation et de valorisation du tissu économique local

Article 2 : OBLIGATIONS RECIPROQUES

La Métropole AMP et la CMAR PACA s'engagent à mettre en commun leurs compétences et leur capacité d'animation pour la réalisation des actions s'inscrivant dans l'article 5 du présent document.

Article 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2016.

Elle pourra être résiliée à tout moment de part et d'autre par lettre recommandée avec accusé de réception avec un délai de préavis de 3 mois. La résiliation ne remettra pas automatiquement en cause le versement de toute ou partie de la subvention. Celle-ci sera recalculée prorata temporis et versée sur la base de la fourniture d'un bilan d'activité pour la période effectuée.

Article 4 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Les grands domaines d'intervention ont fait l'objet d'une déclinaison en « actions prévisionnelles » pour lesquelles sont définies notamment les objectifs à atteindre, les contenus opérationnels, les indicateurs de suivi et les budgets prévisionnels. Un bilan intermédiaire sera réalisé en milieu d'année et un bilan définitif annuel sera systématiquement produit au premier trimestre de l'année suivante pour chacune des actions réalisées.

Un comité de pilotage, composé des élus et techniciens en charge du suivi de ce partenariat, ainsi qu'un comité technique seront constitués afin d'assurer le suivi des actions, proposer et mettre en place des actions correctives si nécessaires. Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an à l'initiative de l'une ou l'autre des parties

Article 5 : DEFINITION DES ACTIONS

Sur la période de validité de la présente, la Métropole AMP et la CMAR PACA s'engagent à mettre en œuvre les projets suivants :

AXE 1 : Connaissance partagée du territoire et collaborations en matière d'études, de pilotage et de mise en œuvre de projets de développement local et d'aménagement du territoire

1- Participation de la CMAR PACA aux différentes réunions relatives au volet réglementaire en matière d'urbanisme et de schémas stratégiques (Scot, PLU, etc...), ainsi qu'aux projets structurants en matière d'aménagement du territoire et de développement local. La CMAR PACA sera consultée et associée en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage bénévole, dès lors que ces projets seraient susceptibles de concerner ou d'impacter directement ou indirectement le secteur de l'artisanat en général ou les entreprises artisanales du territoire en particulier

2- Fourniture et échange réciproques de données économiques relatives au territoire du Pays d'Aix

3- Implication de la CMAR dans la mise en œuvre des projets de redynamisation économique sur les communes du territoire du Pays d'Aix (projets FISAC, quartiers prioritaires ciblée par la politique de ville,...).

AXE 2 : Actions d'accompagnement des entreprises artisanales du territoire - Animation et valorisation du tissu économique local

1- Poursuivre l'accompagnement individuel et personnalisé des projets d'investissements portés par les entreprises artisanales du Pays d'Aix et assurer le suivi des projets identifiés en 2015.

2- Mettre en place une dynamique de réseau et valoriser les entreprises artisanales « innovantes » sur le Pays d'Aix. En 2015, 70 entreprises artisanales du Pays d'Aix ont été identifiées comme « innovantes ». Parmi elles, 12 ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé au travers d'ateliers d'émergence créative. Afin de créer une dynamique de projets inter-entreprises, les partenaires proposent de faire émerger un « club » des entreprises ayant suivies un accompagnement et d'expérimenter un atelier de travail/conférence.

3- Sensibiliser les entreprises artisanales à l'utilisation des outils numériques disponibles au sein du Fablab en création sur le Pays d'Aix. Le Pays d'Aix porte un projet d'espace de création collaboratif qui devrait ouvrir ses portes en juillet 2016. Cet espace de coworking et fablab permettrait aux entreprises artisanales d'utiliser les nouvelles technologies pour tester leurs idées sous la forme de prototypes, réaliser de petites séries d'objets,...

4- Evaluer la performance des entreprises artisanales du Pays d'Aix sur les pratiques sociales, environnementales, sociétales et réglementaires, les accompagner dans un processus d'améliorations pour en faire un levier économique et commercial. Au cours de la mission d'identification des entreprises à « potentiel innovant » menée en 2015, le thème de la Responsabilité Sociétale des Entreprise (RSE) est ressorti comme un axe différenciant pour l'entreprise. Objectif : 50 DEAR orientés sur le thème RSE/Développement durable.

5- Renforcer le réseau Route des Arts et Gourmandises et pérenniser le Salon des Métiers d'Art sur Aix-en-Provence. Cela se traduira par des audits d'entreprises dans la continuité de l'action menée en 2015 Ces audits permettront d'identifier et de labelliser les structures artisanales qui développent des produits et des savoir-faire remarquables. Afin de valoriser ces entreprises, un 2ème Salon des Métiers d'Art, dont la première édition en 2015 a remporté un grand succès, sera organisé en 2017 sur le territoire, lors des Journées Européennes des Métiers
d'Art.

CONVENTION ANNUELLE 2016 entre la CPA et la CMAR PACA : Tableau récapitulatif

Axe de travail	Actions 2016	Détails de l'action	Contribution		
			TOTAL	Part Métropole AMP	Part CMAR PACA
Axe 1: Stratégie de développement du territoire et connaissance partagée	Participation aux documents d'urbanisme et contribution aux projets structurants du territoire	Production de données et de pré-diagnostic dans le cadre des différentes procédures d'urbanisme et projets stratégiques à enjeux pour l'artisanat, réunions d'informations sur les dispositifs d'aide à la redynamisation des centres villes	<i>A la charge totale de la CMAR PACA</i>		
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Accompagnement dans la prise en compte des problématiques artisanales dans les projets de développement économiques (Zones d'activités, FISAC, droit de préemption commerce)	<i>A la charge totale de la CMAR PACA</i>		
Axe 2: Actions d'accompagnement des entreprises artisanales et de valorisation du tissu économique local	Poursuivre l'accompagnement des entreprises innovantes et créer une dynamique de réseau	<p>1/Poursuite de l'accompagnement des projets d'investissements</p> <p>2/Mise en place d'une dynamique de réseau et de valorisation des entreprises artisanales « innovantes » sur le Pays d'Aix : un atelier/conférence ciblé sur une thématique fédératrice. <u>Cible</u>: entreprises « innovantes » identifiées en 2015</p> <p>3/Sensibiliser les entreprises artisanales à l'utilisation des outils numériques disponibles au sein du Fablab en création sur le Pays d'Aix. Sensibiliser les entreprises artisanales en organisant une visite du Fablab, informer les entreprises sur les applications concrètes.</p> <p>4/Evaluation de la performance RSE des entreprises artisanales et accompagnement dans un processus d'améliorations</p> <p><u>Objectifs</u> : 50 audits au total</p> <ul style="list-style-type: none"> • Auditer les entreprises sur les thématiques RSE, développement durable, réglementation, hygiène,... • Proposer un accompagnement adapté à leurs besoins 	60 000,0 €	30 000,0 €	30 000,0 €

CONVENTION ANNUELLE 2016 entre la Métropole AMP et la CMAR PACA : Tableau récapitulatif - Suite

Axe de travail	Actions 2016	Détails de l'action	Contribution		
			TOTAL	Part Métropole AMP	Part CMAR PACA
Axe 2: Actions d'accompagnement des entreprises artisanales et de valorisation du tissu économique local	Renforcer le réseau Route des Arts et Gourmandises et pérenniser le Salon des Métiers d'Art	<p><u>Cible</u>: entreprises relevant des métiers d'art et des métiers alimentaires</p> <p><u>Objectifs</u> : 80 audits au total</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un état des lieux qualifié des entreprises artisanales à valeur ajoutée et représentatives du territoire. • Sensibiliser les entreprises artisanales à participer à des actions leur permettant de se développer et d'augmenter leur visibilité. • Accompagner chaque entreprise sur une problématique qui la concerne et lui apporter des solutions. • Organiser une mise en réseau active de tous les artisans d'art et du goût • Valoriser et promouvoir les entreprises métiers d'art, des goûts et des saveurs du territoire 	60 000,0 €	30 000,0 €	30 000,0 €
			TOTAL	Coût AMP	Coût CMAR PACA
		Budget total	120 000,0 €	60 000,0 €	60 000,0 €

Article 6 : MODALITES FINANCIERES

Pour toute dépense relative au programme d'actions précité à l'article 5, le financement à la charge de la Métropole AMP a été évalué à 60 000 €. Un acompte de 70% sera versé à la signature de la présente convention. Le solde de 30% sera versé, quant à lui, sur la base d'un bilan relatif à la réalisation des objectifs des dites actions qui sera transmis au plus tard premier trimestre 2017.

Fait à Aix en Provence, en 2 exemplaires originaux
Le.....

Pour la Métropole d'Aix Marseille Provence

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence – Alpes – Côte d'Azur,
Le Président, ANDRE BENDANO